

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Ollieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

Personne à contacter: ANTOINE DEPIERREUX, Electricité

• Nos coordonnées

Rapport N°: GEM/16/14188325/00/FR/000

Réf. contrat: 1167810/293000

• Vos coordonnées

Réf: EI/GV/2021-SBat0329/11292

• Données d'intervention

Lieu: ANTENNE SOCIALE

Rue de Namur, 37

6041 Gosselies

Date: 28/06/2022

Effectuée par: LONGHIN GAËTAN / MPI

C.P.A.S de CHARLEROI
Boulevard Joseph II, 13
6000 Charleroi
Belgique

RAPPORT DE VISITE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

INSTALLATION : Antenne Sociale Gosselies

NOTE 1 : Nous attirons votre attention sur le Livre IV du Code du bien-être au travail qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique.

Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques. Le contrôle suivant les exigences minimales pour les équipements électriques des machines n'est pas compris dans ce rapport

*NOTE 2 : Nous attirons votre attention sur le Code du bien-être au travail (Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques) et les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.
Nos services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.*

BASE DE L'EXAMEN

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RGIE - ARRÊTÉ ROYAL DU 08/09/2019 ÉTABLISSANT LE LIVRE 1 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION, LE LIVRE 2 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION ET LE LIVRE 3 SUR LES INSTALLATIONS POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (M.B. 28/10/2019)

RUBRIQUES DU RAPPORT

- I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES
- II. MESURES / ESSAIS
- III. INFRACTIONS
- IV. REMARQUES
- V. TABLEAUX

CONCLUSION

- L'installation dont il est question n'est pas conforme aux prescriptions définies ci-avant. Pour que cette installation puisse être conforme aux prescriptions définies ci-avant, il y a lieu de remédier aux infractions reprises dans le présent rapport.
- Nous vous invitons à tenir compte des observations et/ou recommandations reprises dans le présent rapport.

Ing. J. WINDEY
Directeur Général

Date d'émission : 06/07/2022

Nombre de pages : 3

Annexe(s) : /

Distribution : or. 1
cc. /



I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

1. Généralités

Article(s) de référence

Livre 1 (AR 08/09/2019 - MB 28/10/2019) : Installations électriques non-domestiques à basse tension et à très basse tension

Schémas de mise à la terre :

Schéma TT

Lieu(x)/transfo / Source

Compteur: 519 69 19

Protection: 30A (à vérifier car manque de visibilité)

Tension(s) de service :

Tension de service : 3N400/230V

Lieu(x)

2. Facteurs d'influences externes

Le document des influences externes n'a pas pu nous être fourni. Nous vous rappelons que, suivant le Code du bien-être au travail - Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques, les influences externes doivent être déterminées.

3. Description

Schémas des circuits : sur place.

Plans de position : sur place.

Plans de position des prises de terre : Dérogation Partie 8.

Liste des voies d'évacuation / lieux à évacuation difficile : à prévoir.

Liste des installations de sécurité et/ou critiques : à prévoir.

Plan des installations de sécurité et/ou critiques : à prévoir.

II. MESURES ET ESSAIS

1. Dispositifs de mise à la terre

Une boucle de terre

Mesure déconnectée / Dans le local TGBT.

2. Mesures d'isolement

Les mesures effectuées ont donné des valeurs suffisantes

Mesure d'isolement réalisée en 2022: 0.527Mohms.

3. Appareils de mesure

Appareils de base dont l'agent est titulaire.

4. Divers

Garage hors cadre du contrôle + non accessible en 2022.



III. INFRACTIONS

- 1201 Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (L1: 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.; L3: 4.2.3.; 4.2.5.2.; 5.4.2. ; 5.4.3.).
(déconnectée - terre non mesurée en 2022)

Documents à nous fournir

- 1515 Le(s) rapport(s) de contrôle de conformité avant mise en usage de cette installation ou relatif(s) à toute modification importante ou extension importante de l'installation électrique existante est (sont) à prévoir (L1-L2-L3: 6.4.).
- 1569 Prévoir le(s) document(s) des influences externes présentes dans l'installation (L1: 3.1.2.1.b., 9.1.6.; L2: 3.1.2.1.; 9.1.5.; L3: 9.1.5.).
- 1550 Installations de sécurité : la liste des installations de sécurité est à prévoir (L1: 5.5.; L3: 5.6.).
- 1551 La liste des installations de sécurité est à compléter. Elle devra comporter au minimum les informations suivantes: la référence, la date et la version de l'analyse des risques; le type d'installations de sécurité; le temps de maintien de la fonction; les mesures prises dans le cadre de l'analyse des risques des installations de sécurité; la référence appliquée pour chaque installation de sécurité (analyse des risques ou exigence(s) légale(s)) (L1: 2.12., 5.5.; L3: 2.12., 5.6.).
- 1553 Installations de sécurité : le(s) plan(s) des installations de sécurité est (sont) à prévoir (L1: 5.5.; L3: 5.6.).
- 1560 Installations critiques : la liste des installations critiques est à prévoir (L1: 5.6.; L3: 5.7.).
- 1561 La liste des installations critiques est à compléter. Elle devra comporter au minimum les informations suivantes: la référence, la date et la version de l'analyse des risques; le type d'installations critiques; le temps de maintien de la fonction; les mesures prises dans le cadre de l'analyse des risques des installations critiques (L1: 2.12., 5.6.; L3: 2.12., 5.7.).
- 1563 Installations critiques: le(s) plan(s) des installations critiques est (sont) à prévoir (L1: 5.6.; L3: 5.7.).
- 1525 La liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile de l'installation est à prévoir (L1-L2-L3: 3.1.2.).

TGBT

- 1503 Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3), à la réalité (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
(JDB 1 et JDB 2 à revoir sur le plan).

IV. REMARQUES

- F1 Uniquement les parties visibles et accessibles de l'installation ont fait l'objet du contrôle.

V. TABLEAUX

Néant